



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Membres électeurs: 52
Membres électeurs présents : 26
Pouvoirs : 7
Membres électeurs votants : 33
Vote : - Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2019/10

PLAN OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LES INVASIVES 2019-2022 : APPROBATION DES CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2019-2090/SG/DRECV du 28 mai 2019 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

Emet un avis favorable à l'unanimité sur les conditions de réussite définies dans le Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives 2019-2022, pour la mise en œuvre des 52 actions du plan.

Le 22 nov 2019